



LA DÉLIVRANCE DU MÉDICAMENT : CADRE EN CLIENTÈLE RURALE

Comme l'ensemble de l'équipe vétérinaire, l'Auxiliaire Vétérinaire doit porter une attention particulière au respect de la réglementation des médicaments, qui comporte des dispositions spécifiques en production animale. Cette formation permet aux auxiliaires de contribuer à la conformité des pratiques dans leur structure et de répondre plus facilement aux demandes des clients dans ce domaine.

Suivez les évolutions de la législation de la pharmacie vétérinaire rurale !

| 🕒 1 jour (7 heures)

| 💰 420 € HT (possibilité de prise en charge et repas inclus)

| 🏢 PHARUR

Objectifs pédagogiques

- Distinguer les différentes catégories de produits et de médicaments afin de respecter leurs conditions de détention et de délivrance
- Maîtriser la gestion des documents associés à la prescription
- Apporter une réponse adéquate aux demandes de médicaments

Pour qui ?

Auxiliaires vétérinaire ou ASV GIPSA

Prérequis

Titre ASV GIPSA ou au moins 1 an d'expérience (Équivalent Temps plein)

Méthodes mobilisées

Présentation visuelle interactive, nombreux exercices visant l'échange de pratiques et l'identification des points de contrôle permettant une amélioration de pratiques

Formateur

Formateur vétérinaire, praticien en productions animales, habilité par la SNGTV

CONTENU DE LA FORMATION

I Introduction - Évolution de la réglementation

I Les médicaments vétérinaires, catégories, circuits des médicaments, rangement

I Prescription, règles de l'ordonnance, règle de la cascade, règles de la délivrance, rôle de l'ASV, colisage

I Suivi sanitaire permanent et prescription hors examen clinique

I Modalité d'évaluation

Quiz

À l'issue de la formation, une attestation de formation et un certificat de réalisation seront délivrés par APFORM

Compétence visée

Contribuer à la mise en place des bonnes pratiques pour la délivrance et la détention des médicaments vétérinaires.

Pour vous inscrire : www.apform.fr. Retrouvez en temps réel les dates disponibles et les villes où cette formation est programmée.

✉ fpc@apform.fr ☎ 0 805 390 022

♿ votre référent : handicap@apform.fr